



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

épidémies

Question écrite n° 66493

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la lutte contre la propagation du virus ebola qui a déjà sévi dans plusieurs pays. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des cas de contamination par le virus ebola sont signalés en Guinée, en Sierra Leone et au Liberia. À l'horizon du mois de novembre 2014, on évalue à près de 20 000, essentiellement en Afrique de l'ouest, les personnes susceptibles de mourir après avoir contracté ce virus. Le danger est d'autant plus grand que cette épidémie peut s'accélérer du fait de la mutation fréquente du virus, jusqu'à 340 fois, dont 3 000 personnes ont déjà été victimes. D'autres continents sont désormais concernés : l'Europe avec des personnes contaminées en Espagne et Norvège, ou les États-unis. De nombreux secteurs sont désormais touchés par la peur de la propagation du virus. Outre le milieu hospitalier qui a connu le cas en France d'une jeune infirmière française contaminée lors d'une mission au Liberia, qui a pu semble-t-il, suite à une prise en charge à l'hôpital Bégin avec un traitement expérimental être rétablie, l'inquiétude grandit dans les écoles, amenant des parents à renoncer à scolariser leurs enfants, comme par exemple dans la région parisienne, par peur de propagation par un enfant de retour d'un voyage en Guinée. Cette crainte risque d'atteindre de nombreux secteurs dans le contexte mondialisé du 21ème siècle. Aussi il demande quelles mesures préventives concrètes le Gouvernement envisage de mettre en place afin d'anticiper toute propagation du virus ebola sur notre territoire, et quelles directives nationales ou européennes sont prévues pour répondre aux inquiétudes souvent légitimes de nos compatriotes.

Texte de la réponse

L'épidémie d'Ebola touche la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. L'épidémie est historique et totalement inédite par sa virulence, mais surtout par son ampleur. La France est au premier rang des nations mobilisées pour répondre au défi épidémique en Afrique et avancer dans le domaine de la recherche de solutions thérapeutiques. En réponse à cette situation, la France a mis en oeuvre une série d'actions en direction des pays concernés, notamment : - un soutien de la France aux efforts de l'organisation mondiale de la santé (OMS) ; - des missions d'expertise et de conseil dans le domaine de la santé publique, assurée par le responsable du centre national de référence (CNR) des fièvres hémorragiques du centre INSERM institut Pasteur de Lyon auprès du ministère de la santé guinéen ; - un financement à hauteur de 150 000 € d'actions de dépistage, de prévention et de soins conduites par la Croix-Rouge française (CRF). Face à l'essor de l'épidémie, la France a décidé de renforcer son aide aux pays touchés dans le cadre du plan stratégique défini par l'OMS. L'objectif de l'intervention de la France en Guinée forestière, au coeur de la zone épidémique, participe à l'endiguement de l'extension de l'épidémie. Cette intervention repose sur : - une capacité cible de prise en charge à hauteur de 50 lits, - un fonctionnement basé sur la collaboration avec les autorités guinéennes, notamment par la mise à disposition de ressources humaines locales, - une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales (ONG) et associations partenaires (CRF et médecins sans frontières -MSF), en termes d'ingénierie et de construction du centre de traitement des patients et de prise en charge des soignants, - des équipes mobilisées notamment par la réserve sanitaire de l'établissement de préparation et de réponse aux

urgences sanitaires (EPRUS). Par ailleurs, sur le plan communautaire, le comité de sécurité sanitaire (HSC) mis en place par la décision n° 1082/2013, qui vise à protéger l'Europe en cas de menaces transfrontalières graves, se réunit par conférence téléphonique toutes les semaines. Enfin, la communauté française a été informée de l'évolution de la situation. Des messages par courriel et par SMS ont notamment été adressés aux Français résidents et de passage. Sur le territoire national, la surveillance de tout nouveau cas suspect arrivé sur le territoire a été mise en place depuis le début de l'épidémie. La définition de cas est établie par l'institut de veille sanitaire (InVS). Les aéroports français ont été préparés à recevoir d'éventuels cas suspects (sensibilisation des équipes médicales permanentes, préparation de mesures de confinement). Des procédures spécifiques ont également été mises en place auprès des compagnies d'assurance/rapatriement, ainsi que des services de secours et des établissements de santé (information sur les conduites à tenir, identification des établissements de santé référents habilités à soigner les cas suspects ou confirmés). Enfin, le contrôle du fret aéroportuaire a été renforcé pour les pays à risque. Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a mis en place un numéro vert à destination du grand public et a ouvert un espace internet dédié. L'ensemble des professionnels de santé est régulièrement tenu informé par messages ministériels, de l'assurance maladie ou des ordres. Sur le site internet France diplomatie, les fiches « conseils aux voyageurs » pour 8 pays africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone) donnent des informations générales sur le virus et renvoient vers une page spéciale sur laquelle figurent des recommandations d'hygiène, ainsi que des conseils en cas de symptômes (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/article/virus-ebola-guinee-forestiere>).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66493

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8516

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 3011